

Délibération n° 28/2025
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 8/12/2025 à 16h00 s'est tenu dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 21/11/2025.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Absent(e)s : 132 représentants soit 166 voix

Participant(e)s à la réunion : 20 représentants soit 212 voix

Pouvoirs : 11pouvoirs soit 17 voix

Nombre Total de voix : 229 voix

Membres présents :

1. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
2. Monsieur André SALANSON représentant titulaire de la commune de Chadenet,
3. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
4. Monsieur Jean-Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
5. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorge-du-Tarn-Causse
6. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
7. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
8. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
9. Monsieur David FLAYOL représentant titulaire de la commune de Molezon,
10. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
11. Monsieur Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint-Bauzile,
12. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze,
13. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
14. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron,
15. Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
16. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
17. Monsieur Laurent SUAU représentant titulaire du Département de la Lozère,
18. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
19. Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère,
20. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant suppléant de Monsieur Robert AIGOIN du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint-Bauzile,
2. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune de Montrodat ayant donné pouvoir à Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
3. Monsieur Arnaud CURVELIER représentant titulaire de la commune du Rozier ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédoues-Cocures ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

5. Monsieur Jean-Paul ELZIERE représentant titulaire de la commune de Saint-Etienne Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur David FLAYOL représentant titulaire de la commune de Molezon,
6. Monsieur Michel THEROND représentant titulaire de la commune d'Albaret-Sainte-Marie ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint-Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
10. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
11. Monsieur Jean-Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint-Léger-de-Peyre ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu le rapport sur le Débat des Orientations Budgétaires 2026 ;

Le Président indique au Comité syndical qu'il est nécessaire de procéder au débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

Après présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026 tel que joint en annexe ;

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport joint en annexe.

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND

Syndicat Mixte Lozère Numérique**Débat sur les orientations budgétaires 2026**

Le déploiement de la fibre optique sur le département de la Lozère n'est pas achevé même si le taux d'avancement est de 97,5 %, il reste les zones les plus complexes à déployer. De même afin de verser la subvention due au titre du déploiement au délégataire Alliance THD une grande partie des Dossiers des Ouvrages Exécutés doit encore être analysée, contrôlée et validée.

De plus l'établissement des dossiers de demande de solde des subventions auprès des financeurs (État et Région) devrait se dérouler sur l'année 2026.

Les orientations budgétaires pour l'année 2026, sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	600 915,47 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	537 951,47 €
61358 Location	5 000,00 €	Chapitre 74	
6156 Maintenance AGEDI	2 000,00 €		
6168 Assurances	4 000,00 €		
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	160 000,00 €		
65888 Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
6231 Annonces et Insertions	10 000,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
6236 Catalogues et imprimés et publications	5 000,00 €		
TOTAL	791 915,47 €	TOTAL	791 915,47 €

Les postes de dépenses de fonctionnement prévues sont :

- 611 Crédits prévus pour le contrôle des Documents d'ouvrage exécutés par le cabinet SETICS ;
- 61358 Location Hébergement d'un site Internet
- 6156 Maintenance AGEDI
- 6168 Crédits prévus pour le paiement d'une assurance de responsabilité civile et de protection juridique ;
- 62878 Crédits prévus pour le remboursement des frais de structure et de mise à disposition de personnel au Département de la Lozère ;
- 65888 Autres charges de gestion courante
- 6231 Annonces et Insertions
- 6236 Catalogues et imprimés et publications

Les postes de recettes de fonctionnement prévues sont :

002 Résultat de fonctionnement reporté ;
74741 Participation annuelle des communes au fonctionnement du Syndicat ;
7473 Participation annuelle du Département au fonctionnement du Syndicat.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2051 Concession et droits similaires	10 000,00 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	1 401 579,19 €
2764 Subventions délégataire	3 826 131,19 €	Chapitre 13	
		1321 Subvention FSN	1 789 410,00 €
		1322 Subvention Région	645 142,00 €
TOTAL	3 836 131,19 €	TOTAL	3 836 131,19 €

Les postes de dépenses d'investissement prévues sont :

2051 Concession et droits similaires (Conception d'un site Internet)
2764 Crédits prévus pour le paiement des travaux réalisés par le Délégataire ALLIANCE THD.

Les postes de recettes d'investissement prévues sont :

001 Solde d'exécution section d'investissement ;
1321 Subvention versée par le FSN ;
1322 Subvention versée par la Région Occitanie ;

Le **21 NOV. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
Denis BERTRAND

